


LE GUIDE DU PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Une question ? Besoin d'aide ?

Contactez-nous !

leconseilmobipro

 www.mobipro.ampmetropole.fr

 04 84 89 09 89



**5 ÉTAPES
POUR FACILITER
MES DÉPLACEMENTS**

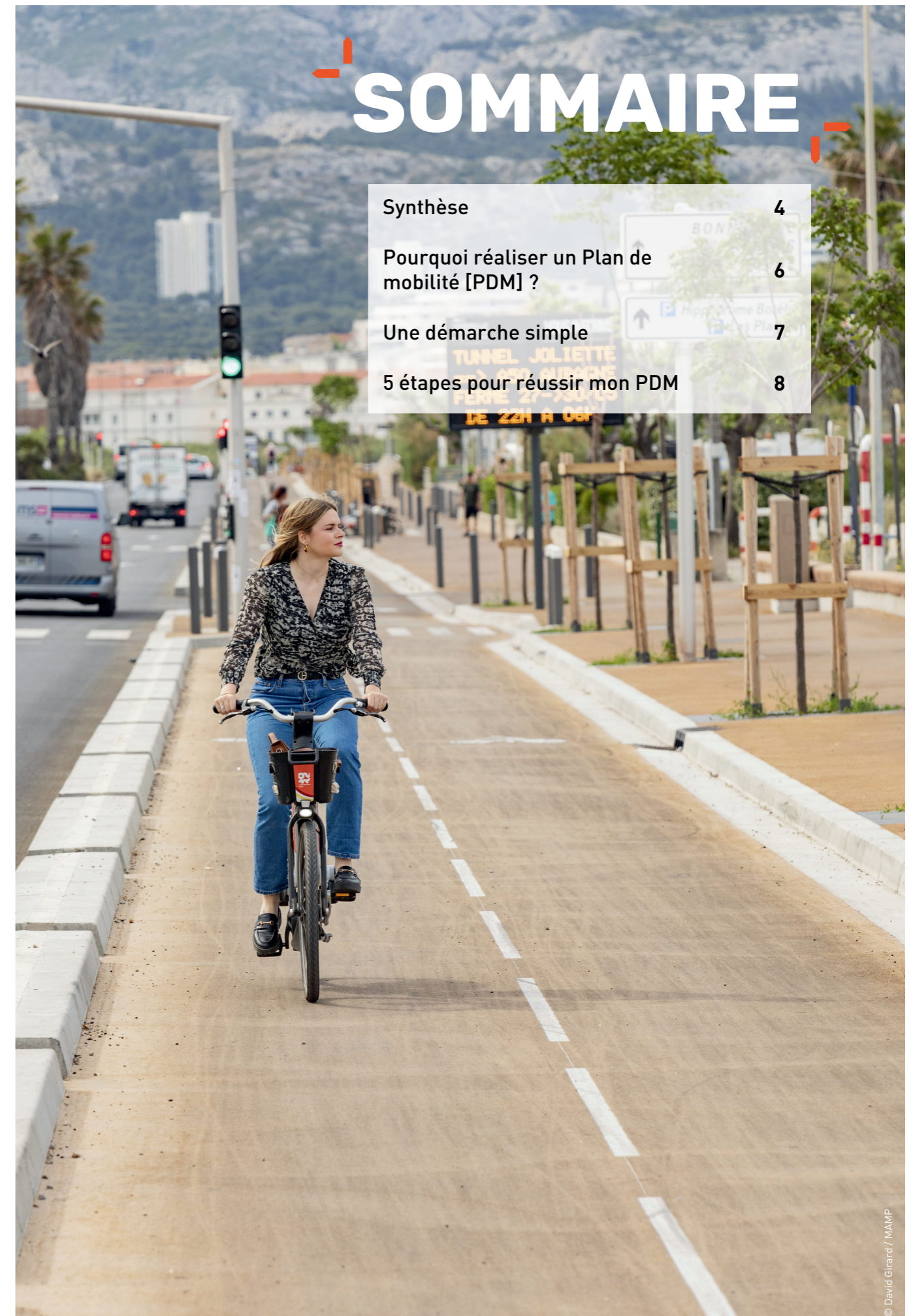
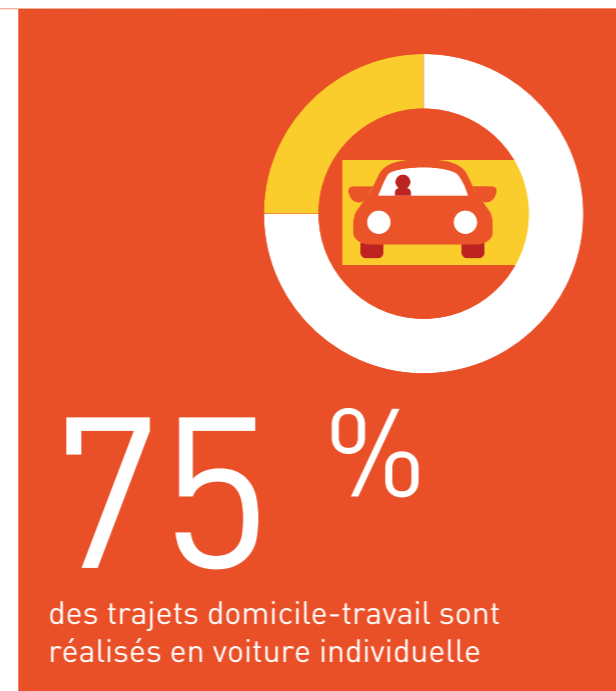
Un Plan de mobilité employeur (PDME), c'est l'opportunité pour mon établissement de rationaliser les déplacements liés à son activité : trajets domicile-travail, déplacements professionnels, déplacements méridiens, utilisation de la flotte de véhicules...

Son objectif ? Réduire l'usage de la voiture individuelle thermique, coûteuse et polluante, favoriser les modes de transport partagés ou actifs (transports en commun, covoiturage, vélo, marche, etc.) et éviter les déplacements inutiles (télétravail...).

La Métropole Aix-Marseille-Provence m'accompagne dans ma démarche !

via un ensemble de services et de ressources : numéro d'appel, site web et ressources en ligne, service d'assistance et de conseils.

Tout ce dont j'ai besoin pour réussir mon Plan de mobilité employeur !



SOMMAIRE

Synthèse	4
Pourquoi réaliser un Plan de mobilité [PDM] ?	6
Une démarche simple	7
5 étapes pour réussir mon PDM	8

SYNTHÈSE

Comment transformer une contrainte...

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône impose aux employeurs regroupant 100 collaborateurs ou plus sur un même site de réaliser un PDME.

...en outil pour améliorer ma compétitivité !

Ce Plan de mobilité est une réelle opportunité pour développer l'attractivité de mon organisation, améliorer le confort et le bien-être de mes collaborateurs, tout en contribuant à réduire la pollution de l'air !

Votre site est concerné et vous n'avez pas encore réalisé votre Plan de mobilité ?
Vous souhaitez promouvoir son adoption par vos collaborateurs ?

LE SERVICE MOBIPRO EST FAIT POUR VOUS !



POUR QUI ?

- Les organisations de 100 collaborateurs ou plus sur un même site ou toute organisation volontaire
- Sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Plus de 600 sites concernés



COMMENT ?

- Projet piloté par mon référent mobilité
- Aidé par des ressources mises à disposition par la Métropole Aix-Marseille-Provence et son service « le conseil mobipro »
- Seul ou à l'aide d'un cabinet de conseil



POURQUOI ?

- Améliorer l'attractivité et le fonctionnement opérationnel de mon organisation
- Améliorer les conditions de déplacement des collaborateurs
- M'engager dans une démarche citoyenne et responsable
- Répondre aux obligations réglementaires



Quelques chiffres...

6000 €

C'est le budget annuel moyen d'un véhicule individuel pour un ménage

38 min

C'est la durée moyenne du trajet domicile-travail sur la Métropole

48 000

Cela représente le nombre annuel de décès liés à la pollution de l'air en France

2^e

Cause d'émission de gaz à effets de serre

4 %

Il suffirait de réduire le trafic de 4 % pour rendre la circulation fluide

POURQUOI RÉALISER UN PLAN DE MOBILITÉ ?

OPPORTUNITÉ POUR MON ÉTABLISSEMENT



Renforcer l'attractivité pour le recrutement de mes futurs collaborateurs, optimiser l'utilisation de la flotte de véhicules, libérer de l'espace utilisé par les parkings... Des collaborateurs moins stressés et fatigués, une accidentologie réduite, une mesure concrète d'engagement en matière de RSE/RSO...

OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE



Dans les Bouches-du-Rhône, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) rend obligatoire l'élaboration et le dépôt d'un PDME auprès de l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) pour tout site regroupant 100 collaborateurs ou plus.

La Loi d'orientation des mobilités ("LOM", 2019), quant à elle, ne l'impose qu'en l'absence d'accord lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Le PPA constitue donc l'obligation principale applicable localement.



AVANTAGES CONCRETS POUR MES COLLABORATEURS



Favoriser le covoiturage, les transports en commun ou les modes actifs, c'est augmenter le pouvoir d'achat de mes collaborateurs, améliorer la communication et les échanges, réduire les causes de stress et de retards.

IMPLICATION CITOYENNE ET ENVIRONNEMENTALE



Réaliser son Plan de mobilité, c'est s'engager dans une action concrète, citoyenne et environnementale, et contribuer à réduire les embouteillages, la pollution de l'air, et les émissions polluantes.

UNE DÉMARCHE SIMPLE

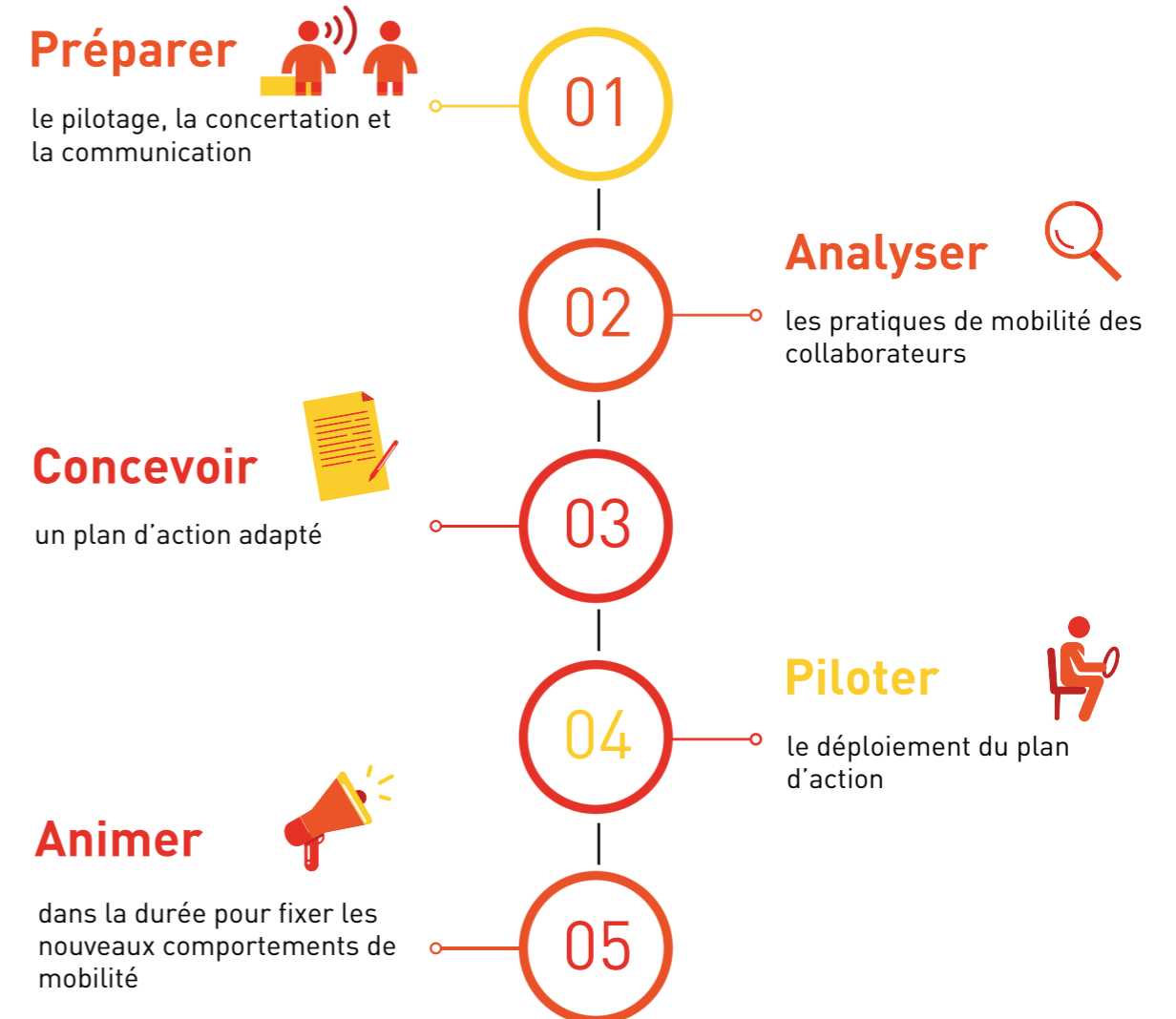
Comprendre pour agir

L'objectif d'un Plan de mobilité est d'identifier les mesures favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : modes actifs, transports collectifs, covoiturage, télétravail...

Il concerne principalement les déplacements domicile-travail, mais peut aussi prendre en compte les déplacements professionnels, les déplacements méridiens, les déplacements des fournisseurs, visiteurs et clients, etc.

Structurer sa démarche pour réussir

Un Plan de mobilité se décompose en 5 étapes :



Le projet dure entre trois et six mois et réunit une équipe projet autour d'un référent mobilité désigné au sein de l'organisation. Une fois mis en œuvre, le plan d'action est suivi en continu et actualisé chaque année.





© Stéphanie Dieudonné / MAMP

ÉTAPE 1 PRÉPARER MON PROJET : OÙ TROUVER DE L'AIDE ET DES OUTILS ? PAR QUOI COMMENCER ?



TROUVER DE L'AIDE

Mon premier contact est le conseil mobipro. Le numéro d'appel et le site web permettent de contacter des experts de la mobilité, pour m'aider à m'orienter et répondre à mes questions.

leconseilmobipro **04 84 89 09 89**
Prix d'un appel local
mobipro.ampmetropole.fr

Ces services sont gratuits après signature par l'établissement d'une convention d'engagement pour la mobilité durable.

Je peux également faire appel à des bureaux d'étude et conseil, qui proposent un service, payant, dans la réalisation et la mise en œuvre opérationnelle de mon Plan de mobilité.



NOMMER UN RÉFÉRENT MOBILITÉ

Interlocuteur privilégié sur les questions de mobilité, en lien avec les services internes (RH, Production, Support...) et externes (Métropole, autres employeurs voisins), il pilote le projet pour mon établissement. Il doit disposer du temps nécessaire à la conduite du projet. Son rôle et sa mission doivent être connus de ses interlocuteurs internes et externes.

ÉTAPE ② ANALYSER L'ACCESSIBILITÉ DE MON SITE ET LES HABITUDES DE DÉPLACEMENT DE MES COLLABORATEURS

QUELS SONT LES MODES DE TRANSPORT ACTUELLEMENT DISPONIBLES ?

Première étape du diagnostic : réaliser un état des lieux des modes de transport permettant d'accéder au site (accès routiers, arrêts de transports en commun à proximité, parkings, pistes cyclables, aménagements piétons, etc.), recenser les difficultés de circulation, identifier les points noirs de la desserte ou du stationnement.

Quelles questions se poser ?



VOITURE ET DEUX-ROUES

- Quels sont les axes routiers à proximité du site ?
- Existe-t-il un parking dédié aux voitures et deux-roues ?
- Y a-t-il des bornes de recharge pour les véhicules électriques ?
- Quelle est la politique de l'établissement sur les indemnités kilométriques ?
- ...



COVOITURAGE

- Existe-t-il une plateforme de covoiturage interne ou un partenariat avec une application existante ?
- Quelles sont les applications de covoiturage disponibles sur le territoire ?
- ...



TRANSPORTS EN COMMUN (métro, bus, tram, car...)

- Existe-t-il des arrêts proches du site ? Si oui, combien ?
- Quelle est la "qualité" de l'offre en transports en commun proposée (diversité des lignes, fréquences de passage, amplitude horaire, etc.) ?
- Les horaires de passage sont-ils adaptés aux horaires de travail des collaborateurs ?
- Existe-t-il une politique interne de remboursement des abonnements aux transports en commun allant au-delà des obligations réglementaires ?
- ...



MODES ACTIFS

(marche, vélo, trottinette)

- Existe-t-il des aménagements cyclables à proximité du site (bandes, pistes, voies partagées, etc.) ?
- Le site est-il équipé en infrastructures cyclables (arceaux, abris à vélos sécurisés, etc.) ?
- Le forfait mobilités durables est-il déployé ?
- ...



TÉLÉTRAVAIL

- Existe-t-il une charte encadrant la pratique du télétravail ?
- Si non, est-il possible de mettre en place le télétravail en interne ?
- ...

D'OÙ VIENNENT LES COLLABORATEURS DU SITE ?

Deuxième étape du diagnostic : identifier les zones où résident mes collaborateurs et les principaux itinéraires empruntés.

Comment réaliser cette étude ?

Localiser les domiciles des collaborateurs à partir du fichier RH interne anonymisé pour identifier les flux de déplacements domicile-travail des collaborateurs. Ces flux peuvent être illustrés par une représentation cartographique, et comparés avec les principaux axes routiers, les réseaux de transports en commun et les itinéraires cyclables sécurisés.

Plusieurs groupes d'utilisateurs peuvent être alors identifiés :

- usagers potentiels des modes actifs ;
- usagers potentiels des transports en commun ;
- usagers d'autres solutions de transport : navette, covoiturage ou rabattement sur un parking-relais...

QUELLES SONT LEURS HABITUDES DE DÉPLACEMENT ?

Troisième étape du diagnostic : analyser les pratiques de mobilité des collaborateurs, afin d'identifier les freins et leviers au changement de mode de transport.

ENQUÊTE MOBILITÉ

Quel(s) mode(s) utilisez-vous pour vos trajets domicile-travail ?

Voiture Covoiturage Transport en commun Mode actif

Combien de temps mettez-vous en moyenne pour effectuer ce trajet ?

30 min

Votre trajet est-il direct ?

Oui Non

Vous arrive-t-il de changer de mode de transports occasionnellement ?

Oui Non

Si oui, quel(s) autre(s) mode(s) utilisez-vous ?

Quelles sont vos motivations pour choisir votre mode de transport ?

Rapidité Praticité Coût Habitude Fiabilité

À combien évaluez-vous vos dépenses actuelles en matière de transport ?

65 euros par semaine

Quelle est la fréquence de vos déplacements professionnels ?

Tous les jours de la semaine

Combien de kilomètres effectuez-vous en moyenne par semaine ?

Êtes-vous satisfait-e de vos modes de transport actuels ?

Oui Non

Quelles actions pourraient vous inciter à utiliser un mode plus durable que la voiture individuelle (modes actifs, transports en commun, covoiturage, etc.) ?

Quel format privilégier ?

Afin de faciliter l'analyse des réponses, une enquête en ligne est à privilégier.

QUELS SONT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS DÉPLACEMENTS ?

Dernier volet du diagnostic : faire un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité. Cette évaluation permettra de fixer des objectifs de réduction et de communiquer en interne et en externe sur le résultat des actions engagées.



NOTRE RECOMMANDATION :

Mettre en place une stratégie de communication structurée et active (mailing, animations, ateliers, conférences...) pour sensibiliser les collaborateurs et s'assurer de leur participation et implication.

ÉTAPE 3 CONCEVOIR MON PLAN D'ACTION : IDENTIFIER LES LEVIERS D'ACTION ET METTRE EN PLACE LES ACTIONS CORRESPONDANTES

QUEL PLAN D'ACTION METTRE EN ŒUVRE ?











Utiliser les résultats du diagnostic pour identifier les potentiels d'amélioration, les axes de travail prioritaires et les actions à entreprendre en mettant en place un groupe de travail regroupant différents profils (usagers des transports en commun, cyclistes...occupant différentes fonctions sur le site).

L'objectif est d'identifier des actions et leur donner une priorité - en fonction de leur intérêt (les gains



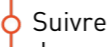
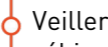



potentiels), leur coût, leur durée de mise en œuvre, la difficulté de leur réalisation (dépendance avec d'autres organisations...) - mais aussi d'identifier des moyens pour convaincre les co, renforcer les bonnes pratiques existantes, et faciliter les changements des comportements de mobilité.

QUELS TYPES D'ACTIONS PUIS-JE ADOPTER ?

Déplacements domicile-travail

-  Repenser le stationnement.
-  Proposer un service de mise en relation, des avantages pour les covoitureurs (stationnement, révisions gratuites...), rendre les horaires de travail plus flexibles, garantir le retour en cas d'incident (taxi, voiture de service, tickets de bus...).
-  Proposer des formations à l'écoconduite.
-  Sécuriser le stationnement des vélos.
-  Aider à l'acquisition de vélos ou de vélos électriques, développer des accès privilégiés, installer des douches et des vestiaires.
-  Travailler avec les collectivités pour étudier les possibilités d'optimiser les transports collectifs.
-  Favoriser l'intermodalité en utilisant les parkings relais (P+R).
-  Mettre en place des incitations financières à travers le forfait mobilités durables (FMD).
-  Améliorer l'information des collaborateurs et nouveaux embauchés sur les transports en commun.
-  Développer le télétravail au domicile ou dans des sites décentralisés et espaces de co-working.

Déplacements professionnels

-  Prendre en compte les impacts liés aux transports dans l'organisation de manifestations internes (réunions, conventions, formations...) ou externes (conférences de presse, lancements de produits...).
-  Sélectionner des véhicules moins polluants lors du renouvellement des véhicules de service ou de fonction.
-  Suivre la consommation des véhicules de service.
-  Veiller à l'entretien régulier des véhicules.
-  Aménager l'organisation du travail pour grouper les réunions et favoriser le télétravail.
-  Utiliser les outils d'audioconférence et/ou de visioconférence.
-  Envisager une offre de restauration sur site pour éviter les déplacements à l'heure du déjeuner ou une organisation permettant d'éviter des kilomètres de voiture.



COMMENT M'ASSURER DU SUIVI DU PLAN D'ACTION ?

Chaque action dispose d'un responsable, d'un rétroplanning, d'un budget estimatif et de plusieurs indicateurs de suivi et d'impact. Le référent mobilité coordonne l'ensemble des actions.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI DOIS-JE COMMUNIQUER ?

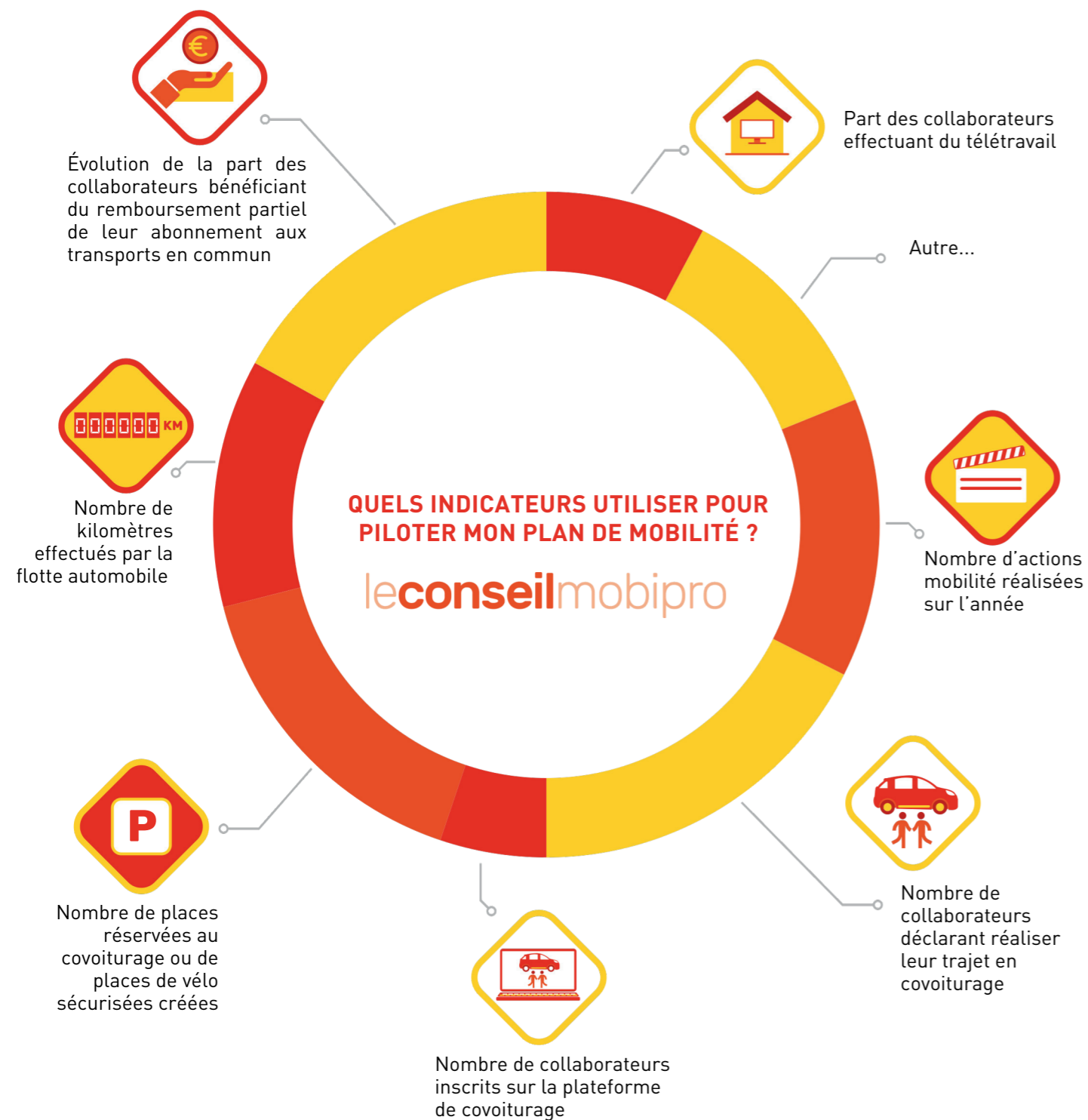
- Aux collaborateurs et aux services de direction, pour informer, sensibiliser et mobiliser l'ensemble des parties prenantes au projet.
- À la Métropole Aix-Marseille-Provence, via le site internet du conseil mobipro www.mobipro.ampmetropole.fr, en créant mon espace personnel établissement pour transmettre mon Plan et gérer ses évolutions et sa mise à jour annuelle.

Le Plan de mobilité doit impérativement être transmis à la Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

ÉTAPE 4 COMMENT PILOTER MON PLAN DE MOBILITÉ ?

Le référent mobilité a pour responsabilité, avec l'aide de la direction, de suivre et piloter le plan d'action, de s'assurer que les actions soient bien déployées et qu'elles produisent bien les résultats attendus.

Le conseil mobipro peut me conseiller et m'assister dans cette phase de pilotage et de suivi.



ÉTAPE 5 COMMENT ANIMER ET FAIRE VIVRE MON PLAN DE MOBILITÉ ?

La démarche ne s'arrête pas au diagnostic et au plan d'action : elle doit vivre de manière régulière pour favoriser les changements de modes de transport. Des actions régulières, portant sur plusieurs années, doivent être déployées pour que les changements de

comportements de mobilité s'installent dans la durée. C'est le volet « communication et conduite du changement » du plan d'action, regroupant des actions de sensibilisation, d'information, d'incitation...

QUELS TYPES D'ANIMATIONS METTRE EN PLACE ?



Un challenge mobilité

Sur une période donnée, proposer aux collaborateurs de ne plus utiliser leur véhicule en mode « solo », avec une incitation ou un objectif à atteindre.

Des animations

Mettre en place un stand d'information sur la mobilité durable, une animation au restaurant d'entreprise, une Semaine de la mobilité, de l'affichage...

Une formation

Organiser une formation à l'écoconduite

ACTUALISATION DU PLAN DE MOBILITÉ

Assurer le suivi permet de vérifier la bonne réalisation des objectifs fixés, de mettre en place d'éventuelles mesures correctives et de nouvelles idées. Cette étape passe par l'actualisation de son Plan de mobilité. Il conviendra donc de :

- Évaluer les facteurs clés de succès et les freins
- Déterminer les actions à réajuster et à pérenniser

